

Air Canada

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (Mr. Turner): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Turner): Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Lang, mise aux voix, est adoptée.)

● (1612)

(Vote n° 8)

POUR

Messieurs

Abbott	Guay	Munro
Alexander	(Saint-Boniface)	(Esquimalt-Saanich)
Anderson	Guay	Munro
Andras	(Lévis)	(Hamilton-Est)
(Port Arthur)	Guilbault	Murta
Andre	Halliday	Neil
(Calgary-Centre)	Hargrave	Nicholson (M ^{lle})
Baker	Herbert	Nielsen
(Grenville-Carleton)	Holmes	Nowlan
Baldwin	Holt (M ^{me})	Oberle
Balfour	Hopkins	O'Connell
Basford	Horner	Ouellet
Beatty	Huntington	Paproski
Bégin (M ^{lle})	Hurlburt	Patterson
Boulangier	Isabelle	Penner
Brisco	Jarvis	Philbrook
Buchanan	Jelinek	Pigott (M ^{me})
Caccia	Johnston	Pinard
Cadieu	Kempling	Portelance
Cafik	Knowles	Poulin
Caron	(Norfolk-Haldimand)	Railton
Chrétien	Korchinski	Raines
Clark	Lachance	Reid
(Rocky Mountain)	Lambert	Ritchie
Clarke	(Edmonton-Ouest)	Robinson
(Vancouver Quadra)	Landers	Roche
Clermont	Langlois	Rompkey
Collenette	Laniel	Rooney
Corbin	Lapointe	Roy
Crouse	Lawrence	(Laval)
Cullen	LeBlanc	Sauvé (M ^{me})
Cyr	(Westmorland-Kent)	Schellenberger
Darling	Lefebvre	Sharp
Daudlin	Lumley	Skoreyko
Dawson	MacDonald	Smith
Demers	(Cardigan)	(Saint-Jean)
Dinsdale	MacDonald	Stanbury
Dionne	(Egmont)	Stanfield
(Northumberland- Miramichi)	MacDonald (M ^{lle})	Stevens
Drury	(Kingston et les Îles)	Stewart
Duclos	MacGuigan	(Marquette)
Dupras	Macquarrie	Stewart
Epp	Maine	(Cochrane)
Ethier	Marchand	Stollery
Flynn	Marshall	Towers
Foster	Mazanowski	Turner
Fraser	McCain	Whiteway
Gauthier	McGrath	Whittaker
(Ottawa-Vanier)	McIsaac	Wise
Gillespie	McKenzie	Wood
Gillies	McKinley	Yanakis
Goodale	Muir	Yewchuk
Gray		Young—137.

[L'Orateur suppléant (M. Turner).]

CONTRE

Messieurs

Allard	Douglas	Knowles
Benjamin	(Nanaimo-Cowichan- Les Îles)	(Winnipeg- Nord-Centre)
Blackburn	Firth	McRae
Broadbent	Hogan	Nystrom
Caouette		Peters
(Villeneuve)		Saltsman
		Symes—14.

● (1632)

M. l'Orateur: Je déclare donc la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

* * *

[Français]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances) propose: Que le bill C-11, «Loi modifiant le droit fiscal et prévoyant l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

—Monsieur le président, le bill C-11 est maintenant à l'étude à la Chambre pour la deuxième lecture. Son objectif est double: premièrement mettre en application les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu que j'ai annoncées le 20 octobre, et celles que mon prédécesseur, le député de Rosedale (M. Macdonald) a proposées dans le budget du 31 mars; deuxièmement, augmenter le pouvoir d'emprunt du gouvernement.

Ce bill est important. Il a pour but d'aider à surmonter les problèmes économiques à court et à moyen termes. Les réductions d'impôt consenties aux particuliers auront un impact immédiat sur les dépenses à la consommation, ce qui favorisera la création d'emplois. L'éventail des mesures d'encouragement à l'investissement constitueront les premiers jalons d'une relance économique soutenue. Le bill contribuera à créer le climat de confiance dont le milieu des affaires a tant besoin pour planifier, croître, et pour surmonter les problèmes inhérents aux changements et rajustements de l'industrie. Le bill est très clairement orienté vers la nécessité d'encourager la création d'emplois dans le secteur privé, dans l'immédiat et dans un avenir plus éloigné. Nous devons y consacrer toutes nos énergies, mais nous devons également adopter ces mesures pour qu'elles puissent produire leurs effets sans délai.

[Traduction]

Examinons les changements apportés à l'impôt sur le revenu des particuliers. Ces mesures vont réduire de 500 millions en 1977 et 1,200 millions en 1978 les impôts versés par les particuliers. Avec l'indexation, ces mesures vont réduire de plus de 2 milliards les impôts sur le revenu versés par les particuliers en 1978. Parmi ces mesures concernant les particuliers, notons l'augmentation de \$100 du montant maximum des frais d'emploi admis à la déduction: le plafond se trouve ainsi porté à \$250.